



Je veux divorcer mais mon mari à disparu

Par **ebony2**, le **26/01/2010** à **10:15**

Bonjour,

Je suis séparée de mon mari depuis près de 5 ans, il n'habite plus à l'adresse conjugale et reste introuvable (retour du courrier), peut-être même est-il retourné à l'étranger.

Je souhaite à tout prix me défaire des dernier liens qui m'unissent à lui car je vis avec une autre personne qui souhaite m'épouser à terme. Puis-je divorcer sans lui? (il m'a toujours dit qu'il refuserait ce divorce et je soupçonne fortement que sa disparition ne soit pas anodine).

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **cloclo7**, le **26/01/2010** à **11:06**

Bonjour,

Si vous pouvez démontrer que vous êtes séparée depuis plus de 2 ans il vous est tout à fait possible de divorcer pour altération du lien conjugal.

La représentation par avocat est obligatoire.

au niveau de la procédure, l'avocat fera une requête dite tronc commun pour obtenir une date d'audience de conciliation.

Lors de cette audience, le juge vous autorisera à résider séparément et vous donnera l'autorisation d'assigner.

L'avocat rédigera ensuite une assignation en divorce et le juge après examen des justificatifs de rupture de la vie commune prononcera le divorce s'il estime la demande recevable.

Cordialement

Par **Channy**, le **24/10/2014** à **16:15**

Impossible de divorcer si le conjoint ne répond pas à l'assignation de divorce, donc, s'il est introuvable, on ne peut pas divorcer. Seulement attendre 10 ans pour pouvoir le faire!!après

avoir pu prouver qu'il avait bien disparu!!

J'ai vu deux avocats qui me l'ont confirmé! j'ai laissé tomber cette loi est plus que stupide, incroyable de nos jours!!

Par **domat**, le **24/10/2014** à **23:13**

bjr,

je pense que vous devez faire d'abord une déclaration de présomption d'absence, 10 ans après le jugement ayant constaté la présomption d'absence, l'absence pourra être déclarée par le TGI, ce jugement emporte les mêmes effets que le décès et met fin au mariage.

si vous trouvez la loi stupide, vous pouvez en parler à votre député.

il n'est pas rare que des absents réapparaissent.

cdt

Par **yimesan**, le **01/06/2016** à **16:21**

il conviendra de le faire cité à la dernière adresse connue et d'assigner pour altération définitive du lien conjugal. Même si le post est vieux ça me désole de voir qu'on fait référence à des présomption d'absence etc.

Par **Jibi7**, le **01/06/2016** à **16:28**

hello faites publier dans la presse ou sur les reseaux sociaux que vous avez gagné au loto...ça reveille beaucoup de morts-vivants!

Par **Agla**, le **31/08/2016** à **18:22**

c'est vraiment impossible de divorcer si le marie est disparu (qui se cache)???? j'ai déjà vu le deuxième avocat, bien sur je dois payer ses honoraires, mais je ne peux plus, payer, payer, payer.

pouvez vous me donner les conseillees svp. il y a 7 ans que on ne plus ensemble, nous n'avons pas ni les enfants ni de bien en commun.

Par **waywa**, le **17/05/2017** à **12:12**

Mon Mari est disparu depuis 13 ans j'ai entamé le divorce depuis mai 2016 et j'attends encore qui sait combien il faut attendre pour divorcer? merci

Par **youris**, le **17/05/2017** à **13:11**

bonjour,

il faut faire une procédure de présomption d'absence puis d'absence.

voir ce lien:

<http://www.village-justice.com/articles/Disparition-absence-faire,10225.html>

salutations